

Réunion du 30 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Martine JUNG, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Etienne BURGER

**N° CP/2015/614 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
Transfert de plusieurs parcelles communales à FEGERSHEIM au
profit du Département du Bas-Rhin**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le transfert de parcelles de terrains, sans paiement de prix, au profit de la voirie départementale cadastrées sous section 17 n°203 avec 0,44 are; section 17 n°204 avec 0,77 are; section 17 n°291/92 avec 0,78 are; section 17 n°292/92 avec 1,35 are; section 17 n°198 avec 2,96 are; section 19 n°658/221 avec 8,13 ares; section 19 n°601 avec 1,85 are; section 19 n°90 avec 0,51 are; section 19 n°82 avec 1,00 are; section 19 n°470 avec 0,60 are; section 20 n°224 avec 2,02 ares; section 20 n°226 avec 2,69 ares; section 20 n°117 avec 0,32 are; section 20 n°173 avec 0,14 are;

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative

Elle désigne par ailleurs Monsieur Etienne BURGER comme représentant du Département du Bas-Rhin habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151130-lmc197280-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 02/12/15